

Sommaire

Page 1

✕ Editorial

Page 2

✕ Développement durable

- « *Finis ta clémentine, t'auras bonne mine* »

Page 3

✕ Déplacements

- *Un boulevard... et une gare*

✕ Brève

- *Sauvons les terres agricoles*

Page 4

✕ Biodiversité

- *Le parc des Joncs Marins : un projet qui doit sortir de l'enlèvement*

- *Conseil local de Développement : la concertation à petits pas...*

Page 5

✕ Patrimoine

- *Un patrimoine brétignolais en danger*

✕ Développement durable

- *De l'air pur, SVP !*

Page 6

✕ Développement durable

- *Pôle agrobiologique : la Grande Ferme est lancée*

✕ Annonce

- *Assemblée Générale de l'Ademub le 10/2/2018*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Directeur de publication :

Gilles Lecatre

Rédacteur : Hubert Anquetin

Imprimerie Lefèvre

16 rue Denis Papin

ZA des Montatons

91240 Saint-Michel-sur-Orge

ISSN : en cours

Éditorial

L'ADEMUB vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2018

Dans le cadre de la transition écologique, notre association entre dans sa **deuxième année de campagne contre le gaspillage alimentaire**. Notre ambition sera de solliciter, avec nos élus délégués, les responsables des écoles de la ville pour une réduction des gaspillages dans les cantines. **Un menu végétarien** est maintenant proposé **dans nos écoles primaires et maternelles. Une excellente initiative** qui contribue au changement de comportement alimentaire et participe ainsi grandement à la transition écologique. Reste un pas à franchir, celui d'une alimentation entièrement biologique de nos enfants dans les cantines. Une cinquantaine d'hectares sera consacrée prochainement à une agriculture biologique sur l'ex-base aérienne, avec vingt-cinq autres hectares à venir ultérieurement. Gageons que ce ne sera qu'un début. En effet, le départ de l'INRA, qui cultivait 240 ha, propriété de l'État, sur le secteur, dont 45 ha sur Brétigny, représente une formidable opportunité. Nous nous mobiliserons pour qu'ils soient convertis à l'agriculture biologique.

Nous devons être vigilants sur la qualité de l'air que nous respirons. En Île-de-France, des limites de pollution sont atteintes, voire dépassées. Une révision du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) est en cours d'adoption. Mais, devant les insuffisances et, surtout, le flou qui entoure les mesures envisagées par le Conseil régional, notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement, a donné un avis défavorable à ce projet.

Nous avons appris par la presse, fin décembre, non seulement l'achat par Brétigny (pour 1,55 M €) de la friche TÉZIER, quartier Clause, ce qui était prévu et annoncé, mais également l'adoption, par le Conseil municipal, d'un projet d'aménagement sur cette zone avec, pour les 2/3 de la surface, une extension du parc et, pour le reste, la construction de 290 logements et des commerces au rez-de-chaussée des immeubles. Un projet concocté à la va-vite et dans le secret, **en l'absence de toute concertation préalable**. La démocratie participative ne serait-elle donc qu'un vain mot, réservé aux tribunes électorales ? Et que dire des 290 logements annoncés lorsqu'on sait que notre maire avait fait de l'abandon de toute construction nouvelle, son cheval de bataille il y a 3 ans ?

La Municipalité a fait part de l'avancement des travaux dans les locaux de l'ancien CFA. Il nous serait tout au plus attribué, une simple armoire. Nous rappelons que l'ADEMUB, unique association agréée œuvrant à Brétigny dans le domaine de la défense de l'environnement, vient de fêter son 25e anniversaire. Or, celle-ci ne dispose, dans notre ville, d'aucun espace permanent où recevoir des visiteurs, abriter sa documentation, sa librairie et son matériel d'information et d'exposition. Des salles ont été nouvellement aménagées au sous-sol du pavillon des Sorbiers aujourd'hui Maison de l'Environnement, ne serait-il pas logique que l'ADEMUB ait droit à une place dans une Maison de l'Environnement ?

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le samedi 10 février prochain, salle Barran. Nous invitons nos adhérents à venir nombreux et nos lecteurs à participer avec eux au débat qui suivra portant sur le rôle des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) dans l'agriculture de proximité, avec la présence de spécialistes locaux, qui seront acteurs dans la future Grande ferme sur l'ex-base aérienne...

Nous militons pour l'accès à l'information de tous les citoyens. Et, en tant qu'acteurs dans la cité, vous pouvez aussi nous rejoindre et adhérer à l'ADEMUB !

« FINIS TA CLÉMENTINE, T'AURAS BONNE MINE »

Dans certaines écoles, pour sensibiliser les élèves à la lutte anti-gaspillage alimentaire, il leur est proposé de créer des slogans comme celui-ci. En effet, les aliments perdus pèsent lourd sur notre environnement et notre santé...

Les impacts environnementaux du gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire intervient à toutes les étapes de la chaîne, de la production à la consommation en passant par la transformation, le transport, le stockage et la distribution.

Au niveau mondial, ce gaspillage est évalué à 1,3 milliard de tonnes soit 1/3 de la production totale. En France, c'est 30 kg par personne et par an. Quantités qu'il faut absolument réduire en raison de leur impact sur l'environnement, notamment par les émissions de gaz à effet de serre. Un exemple : la production de légumes sous serres chauffées émet 10 à 20 fois plus de gaz à effet de serre qu'une culture en plein champ.

Il en serait de même de la consommation d'énergie directe (gazole des tracteurs, électricité des bâtiments, chauffage des serres...) et indirecte (fabrication des engrais). Sans oublier l'eau (arrosage, irrigation...) et les pollutions induites (engrais et pesticides).

Transformer des produits (conserves, congélation) présente certains avantages : durée et facilité de conservation; mais il y a des conséquences : consommation d'énergie, de matières premières (emballages). Or, nous avons pris l'habitude de consommer de plus en plus de produits transformés.



Le transport et la distribution sont également source d'impacts environnementaux. Le transport des denrées agricoles représente près de 30% du transport des marchandises en France. Et les produits provenant des quatre coins du monde sont transportés par avion, transport coûteux et polluant.

La réfrigération en magasin est le premier poste de dépense énergétique des grandes surfaces alimentaires et représente 40 % de leur consommation globale d'énergie.

Faire ses courses, conserver ses aliments, cuisiner consomme de l'énergie, qu'il s'agisse des particuliers ou des collectivités. Ainsi 85% des emballages jetés par les ménages sont des emballages alimentaires qu'il faut traiter, recycler ou incinérer.

Faire évoluer nos pratiques

Les produits végétaux ont généralement des impacts

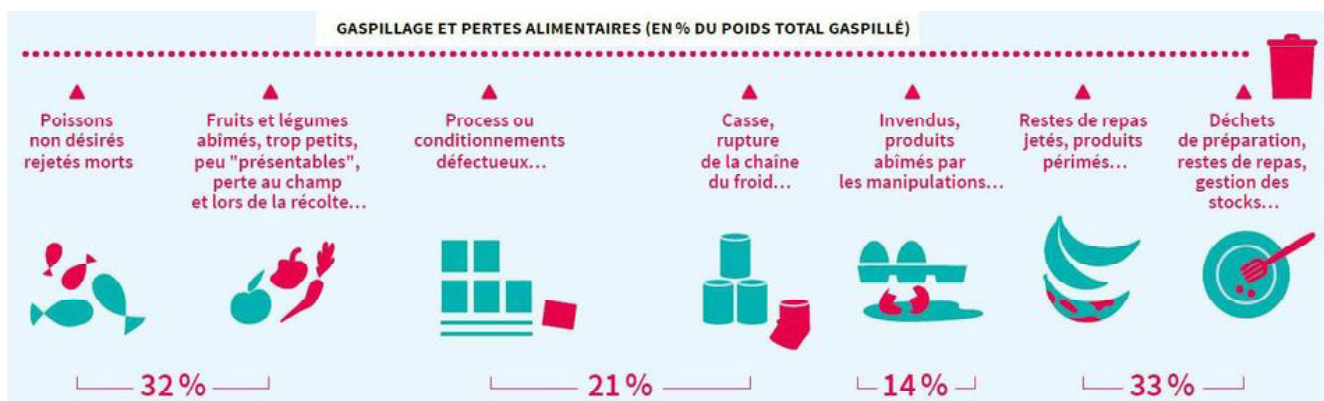
environnementaux plus faibles que les produits animaux comme le lait, les œufs et surtout la viande. La production de viande émet de 5 à 10 fois plus de gaz à effet de serre que celle de céréales. Privilégier les produits locaux et de saison évitera ainsi des transports sur de longues distances. Le régime végétarien permet de varier son alimentation, et c'est bon pour notre santé et pour la planète.

Nous jetons de plus en plus de nourriture : restes de repas, légumes, produits non déballés... Dans ces déchets, les légumes représentent 31%, les fruits 19%, le riz, pâtes ou céréales 12% ...

Alors évaluons bien nos besoins et achetons les quantités en fonction de ceux-ci, et surveillons les dates de consommation, soit utilisation limitée soit utilisation optimale.

En 2018, notre campagne d'information et d'actions viendra en continuité de celle de 2017 : la lutte contre le gaspillage alimentaire chez soi mais aussi dans les collectivités, plus particulièrement dans les cantines scolaires. Nous installerons des expositions dans différents lieux de la ville, organiserons plusieurs animations, en particulier le dimanche 10 juin à l'Espace Rencontres du Marché couvert, avec, en point d'orgue, notre semaine d'information et d'actions du dimanche 7 au samedi 13 octobre.

John Locke, philosophe anglais du 17^e siècle, écrivait déjà : « Si ces fruits qu'il avait cueillis se gâtaient, si ce gibier qu'il avait pris se corrompait avant qu'il ait pu s'en servir, il violait les lois communes de la nature et méritait d'être puni ». Étonnant, non ?



(Source ADEME)

UN BOULEVARD... ET UNE GARE

Le boulevard de la République « nouveau » a été inauguré le 16 décembre. Notre jugement sur cet aménagement reste mitigé. Mais quel avenir maintenant pour la gare et ses environs ?



Le boulevard de la République dans les années 50

Que dire de cet axe rénové ?

Sur le plan des déplacements, c'est incontestablement un progrès avec une circulation apaisée grâce à la mise en zone 30 sur toute la voie et même en zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h et priorité aux piétons puis aux cyclistes) pour la partie située entre le square de la Résistance et l'espace vert de l'école Jean Jaurès. Avec de larges trottoirs et des traversées protégées, les piétons apprécieront (les malvoyants demanderont sans doute plus).

Cependant, l'utilisation de faux pavés pour améliorer, nous dit-on, la sécurité des piétons aux deux principaux passages protégés ainsi qu'en haut du boulevard, ne sera sans doute pas très appréciée des cyclistes, surtout dans la partie montante du boulevard. Cyclistes qui désapprouvent en outre la mise en place d'un STOP au débouché de la rue Voltaire, à quelques mètres seulement d'un feu tricolore dépourvu de sas cyclable et de cédez-le-passage pour cyclistes, ce qui accroît encore la

difficulté de la montée. En revanche, les automobilistes se réjouiront de pouvoir bénéficier de 4 places de parking supplémentaires... au détriment des espaces verts.

Les espaces verts ne sont pas sûrs en effet de sortir gagnants de ce renouveau. Ainsi, le choix qui a été porté sur des poiriers à croissance lente, au lieu des tilleuls que nous préconisons, fera qu'ils contribueront plus faiblement que ces derniers à l'indispensable continuité écologique. Et les plantations de vivaces au ras du sol, sans protection aucune, risquent de souffrir rapidement des outrages des usagers. On garde de cet ensemble une impression de minéralité dominante que le temps effacera peut-être un peu.

Projets et incertitudes pour la gare

Un aménagement en amène un autre. La gare et ses environs vont subir quelques changements, surtout à l'Ouest. En effet, des travaux importants sont prévus pour améliorer à la fois les

accès à la gare et le stationnement des bus, et assurer une liaison plus confortable pour piétons et cyclistes entre les deux côtés de la gare. Sans oublier qu'il faut prévoir la réalisation d'un 5ème quai à l'Ouest pour les trains terminus Brétigny. Aux dernières nouvelles, on s'acheminera vers l'utilisation d'une bonne partie de l'espace SNCF (entre les voies et le boulevard Pierre Brossolette) pour y aménager un pôle multimodal. Le souterrain SNCF Nord sera prolongé pour desservir le nouveau quai, et le passage piétons actuel reliant les deux côtés de la ville sera réaménagé et amputé de sa partie terminale en coude, devenue inutile. L'ADEMUB va examiner la faisabilité de ce projet et ne manquera pas de rappeler les règles et les besoins concernant l'accessibilité, la sécurité et le confort des piétons (PMR compris) et des cyclistes.

Pour le reste de la ville, nous attendons avec impatience les aménagements prévus et indispensables : sas cyclables aux feux, cédez-le-passage pour les cyclistes, arceaux et abris sécurisés pour les vélos... En attendant toujours la ville à 30km/h !



Exemple de sas cyclable aux feux

Brève

Sauvons les terres agricoles !

Sur notre agglomération, de nombreuses terres agricoles ont disparu et d'autres sont menacées.

La fédération Orge Hurepoix Environnement vous invite à signer une pétition. Il vous suffit de taper «**change.org orge hurepoix environnement**» sur votre moteur de recherche. La ligne «Pétition.

Monsieur le Président de Cœur d'Essonne ...» s'affiche. Vous n'avez plus qu'à cliquer dessus.



PROTECTION DU PARC DES JONCS-MARINS : UN PROJET QUI DOIT SORTIR DE L'ENLISEMENT

Initié voilà plus de 20 ans sur les communes de Brétigny, Saint-Germain-lès-Arpajon et Leuville, ce projet est aujourd'hui menacé de disparaître faute de courage politique.

L'espace naturel des Joncs Marins représente pour notre ville un poumon vert indispensable à son équilibre et à la santé de nos concitoyens. Or, cet espace, dont le processus de protection a été initié voilà plus de 20 ans, se trouve de plus en plus menacé au fil des ans par les agressions les plus diverses (déboisements sauvages, occupations et constructions illégales, installation de caravanes...), tout cela conduisant à un mitage progressif et irréversible de l'espace qui se réduit comme une peau de chagrin.

Récemment encore, il a été procédé à des déboisements chemin de la Marinière et à proximité de la côte de Valorge en zone NB*. Plus particulièrement, nous constatons l'accumulation de constructions récentes, sans aucun permis de construire, toujours sur la zone classée NB à gauche du chemin de Bellevue.

Il est donc urgent de prendre des dispositions pour éviter ces viols systématiques de notre règlement du

PLU. De même qu'il est urgent de procéder au plus tôt aux acquisitions foncières dans le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) permettant ainsi d'avoir une maîtrise totale de cet espace.

Quelques chiffres : c'est en 1989 que le Conseil Régional d'Ile-de-France décide d'acquérir ce site à la demande des communes qui souhaitent mettre fin au mitage. Cet espace naturel sensible (ENS) couvrait 170 ha sur les communes de Brétigny-sur-Orge (91 ha), Saint-Germain-lès-Arpajon (21 ha), et Leuville-sur-Orge (60 ha). Il occupe le coteau boisé qui domine la vallée de l'Orge sur sa rive droite et le fond de vallée en rive gauche. Pour Brétigny il a été question, en 2004, d'étendre le périmètre, mais à ce jour la maîtrise du foncier n'est toujours pas totale, seulement une cinquantaine d'hectares seraient acquis sur Brétigny.

Si l'aménagement d'une coulée verte dans la partie boisée jouxtant le chemin de la Marinière peut présenter un

certain intérêt, nous considérons que ce projet est secondaire par rapport à la constitution du **dossier de demande d'enquête publique** à remettre au plus tôt en préfecture. Procédure nécessaire à la libération des terrains et à la destruction des constructions illégales. Nous espérons que le courage politique l'emportera et qu'un aménagement de cet espace, tourné vers le public en matière de loisirs, mais surtout de découverte de la nature et de la biodiversité, en liaison avec le parc Clause-Bois Badeau, verra le jour prochainement.

* Nota :

Ce que dit la Loi: Dans les Zones NB du Plan Local d'Urbanisme, des constructions ont déjà été édifiées et sont desservies partiellement par des équipements mais il n'est pas prévu de les renforcer.

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT : LA CONCERTATION À PETITS PAS...

La naissance de la nouvelle agglomération Cœur d'Essonne s'accompagne de la mise en place d'instances réglementaires de concertation dont le Conseil local de Développement.

Sa mission est consultative (son utilité repose donc sur la bonne volonté des élus de l'agglomération) mais elle porte sur des sujets importants qui peuvent impacter le développement de nos 21 communes : projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Au travers de ces appellations barbares à consonance technocratique se décident bel et bien les lignes directrices de notre cadre de vie au niveau local, les forces directrices auxquelles les communes devront se conformer, mais aussi la mise en œuvre dans notre environnement immédiat d'orientations régionales ou nationales. Bien évidemment nous avons souhaité

être contributeurs, malgré les limites de l'exercice et l'effort qu'impose le fonctionnement des administrations publiques.

Il va de soi que nous ne sommes pas en mesure d'être compétents pour 21 communes et que la représentation des associations environnementales doit légitimement être prise en compte, d'autant que, par essence, plus que toute autre organisation de la société civile, elles portent une réflexion en terme de développement durable et d'intérêt collectif.

C'est la position que nous avons âprement défendue face aux responsables du développement durable de l'agglomération, aux côtés de la **fédération locale Orge Hurepoix Environnement** à laquelle nous adhérons. Nous ne pouvons pas imaginer que les associations environnementales ne puissent pas intervenir sur tous les dossiers qui seront

étudiés pour des raisons de conflit de représentativité. Espérons donc que nous avons été entendus et qu'au moins 2 représentants des associations environnementales seront présents dans le Conseil local de développement.

Pour l'ADEMUB, des décisions doivent être prises pour la préservation des terres agricoles dans cette agglomération qui a déjà payé un lourd tribut à l'urbanisation. Et, nous pensons, à cet effet, que le pôle agrobiologique est un modèle qui doit être cloné. L'agriculture biologique de proximité est une composante importante de l'économie circulaire, économe en ressources et préservant l'environnement. En empruntant au titre du film de notre dernière séance à Ciné 220, notre slogan pour le projet de territoire sera : « Nous demandons une Agglomération Zéro phyto et 100% bio ! »

UN PATRIMOINE BRÉTIGNOLAIS EN DANGER

Toutes les collectivités territoriales, et Brétigny en est une, possèdent un patrimoine historique ou culturel, conséquent ou modeste, auquel une majorité d'habitants attachent des valeurs. Ce sont ces valeurs qui définissent l'identité de la collectivité et établissent un lien entre son passé et son présent, et même entre son présent et ce qu'elle imagine de son avenir.

Ainsi, quels sont les éléments patrimoniaux qui définissent le mieux l'identité de Brétigny pour ses habitants ? La gare et la voie ferrée qui ont structuré la ville depuis plus de 150 ans, la graineterie Clause qui a fait vivre des milliers de familles tout au long du XX^e siècle, le Centre d'Essais en Vol qui l'a fait connaître mondialement. Notons que ces deux derniers éléments, Clause et le CEV, ont physiquement disparu à l'orée du XXI^e siècle et qu'il ne subsiste d'eux que quelques photos et la mémoire des Brétignolais. Il y a aussi bien sûr le plus vieux monument de la commune, l'église Saint-Pierre qui, perchée sur sa colline, contemple les alentours depuis 9 siècles et qui, c'est une bonne chose, vient d'être rénovée.

Moins connus, il y a quelques éléments du patrimoine historique de Brétigny dont l'avenir est plus qu'inquiétant car laissés à l'abandon et déjà sérieusement dégradés. Il s'agit du **Château de la Garde** et du **Château de Rosière**, tous deux rachetés à l'Etat par la commune en 2014 pour la belle somme de 1,22 millions d'euros. On pourrait y ajouter le discret pigeonnier du parc La Fontaine qui menace ruine.

Le Château de la Garde d'abord, en fait grosse Maison construite au milieu du XVII^e siècle par Hugues de Lagarde, est bien visible avec son bassin allongé et son entourage qui contribuent à la continuité biologique dans notre commune. Situé tout au début de l'avenue du Colonel Rozanoff, ce bâtiment, un des plus anciens de Brétigny, tombe actuellement en ruine. Si rien n'est fait rapidement pour sa sauvegarde (sans même parler de rénovation), il est voué à la démolition.



Ce serait dommage, et nul doute dans ce cas que l'hectare et demi de terrain qui l'entoure intéresserait quelque promoteur !

Quant au petit **château de Rosière ou château des Cèdres** (photo ci-dessous), également propriété communale depuis 2014, il est moins visible et se trouve rue Salvador Allende.

Construit au XIX^e siècle (ses dépendances sur la rue sont plus anciennes et datent du XVII^e siècle), ce bâtiment a appartenu à la famille de Maurice Boyau, pilote de chasse, avant d'être occupé par un service du CEV. Peu de points communs avec le château de la Garde sinon d'être bien dégradé après avoir été squatté et, victime de vandalisme, subi un incendie. Là encore, si le bâtiment et ses dépendances sont un peu oubliés, nul doute que son parc arboré de trois hectares et demi ne le sera pas !

Nous le savons, l'argent est devenu rare et les politiques doivent faire des choix. Cependant, est-il acceptable de laisser petit à petit disparaître ce qui constitue le tissu de notre Histoire locale ? Sans même parler de rénovation complète, certes coûteuse, n'est-il pas possible de préserver ces éléments d'Histoire pour des jours financièrement meilleurs...et, d'abord, d'en afficher sans tarder la volonté ?

DE L'AIR PUR, SVP !

Le plan de protection de l'air (PPA) de l'Île-de-France vient d'être soumis à révision. Notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement (ENE), a donné un avis défavorable pour de nombreuses raisons qu'on peut résumer ainsi : imprécision et insuffisance des actions engagées, manque d'ambition et de détermination, malgré un constat préoccupant. En dépit des 25 défis et des 46 actions proposés, la conclusion d'Essonne Nature Environnement est sévère : « *Il manque (...) des propositions à caractère réglementaire et contraignant pour donner de la consistance aux objectifs et sortir du cimetière des bonnes intentions.* »

Par ailleurs ENE s'interroge à juste titre : « *...avec une densité d'habitants deux fois supérieure à celle du Grand Londres (...), est-il raisonnable d'envisager un accroissement de population au sein de la Métropole du Grand Paris ?* ». L'urbanisation ne peut qu'accroître les déplacements et autres sources de pollution, et, donc, la pollution de l'air.

Comme chacun sait, notre département est lui-même soumis à une forte pollution de l'air, du fait des axes routiers importants, du trafic local quotidien en liaison avec les activités professionnelles, mais aussi du chauffage urbain et de l'activité de l'aéroport d'Orly. Souvent nous l'oublions : l'air n'a pas de frontières et la pollution, invisible, inodore, se propage bien au-delà de ce qu'on imagine : on se croit à l'abri à tort.

Pour ce qui concerne les transports aériens nous devons être particulièrement inquiets, il existe une pression importante pour multiplier considérablement le trafic d'Orly avec à la clé non seulement un surcroît de pollution de l'air mais aussi une extension des secteurs exposés au bruit. Brétigny sur ce point n'est probablement plus protégé en raison de la disparition de la zone de protection de l'ancienne base aérienne.

Lutter contre la pollution de l'air serait pourtant un «bon investissement», car la mise en œuvre de la transition énergétique entraînerait au quotidien une amélioration de notre qualité de vie entre autres en réduisant nos factures de chauffage, en favorisant le télétravail et en diminuant les pertes de temps dans les transports.

PÔLE AGROBIOLOGIQUE : LA GRANDE FERME EST LANCÉE

L'année 2018 verra enfin le lancement du lotissement agrobiologique tant attendu sur l'ex-base aérienne de Brétigny.

Plusieurs certitudes sont maintenant acquises :

- la surface totale est de 55 ha + 25 ha dans un second temps ;
- le foncier demeure propriété de la collectivité publique Cœur d'Essonne Agglomération ;
- la gestion est assurée par une société de type coopératif (principe : un sociétaire, une voix, quelle que soit la participation au capital social) ;
- la coopérative sera liée à la collectivité propriétaire par un bail emphytéotique (longue durée) ;
- le respect des principes suivants : agroécologie, agriculture diversifiée et complémentaire (polyculture-élevage), adaptée au territoire périurbain, production nourricière locale, statut juridique d'entrepreneur salarié pour tous les actifs de la ferme, résilience de l'agrosystème face aux changements climatiques...

L'occupation des sols sera probablement la suivante : 1 ha de maraîchage sous serre, 7 ha de légumes diversifiés, 20 ha de cultures de plein champ (légumes, céréales, engrais verts), 2 ha de verger et 10 ha de prairies permanentes.

On comptera 3 800 m² de bâtiments : bâtiments agricoles, espaces de transformation (miellerie, moulin à farine, fournil, laiterie, atelier de transformation), logements des agriculteurs et stagiaires, ferme pédagogique, espaces de formation de paysans, restaurant et point de vente.

On compte dès à présent 6 porteurs de projet en AMAP(*) maraîchères dont deux possèdent déjà leur groupe de consomm'acteurs.

L'ensemble sera précisé et finalisé au cours du 1^{er} trimestre 2018, et 4 ha devraient être mis en culture (sans doute pommes de terre) au printemps. Labellisation bio possible en 2018-2019 selon les parcelles.

L'ADEMUB se réjouit de cette avancée et soutient ce projet.

Néanmoins, elle souhaite que «la synergie entre citoyens (agriculteurs, consommateurs et distributeurs)» à laquelle le projet fait référence devienne dès à présent une réalité et que nos associations (environnementales ou de consommateurs) soient associées à la mise en place de ce projet.

(*) AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Ademub

Le samedi 10 Février 2018 à 14h15

Salle BARRAN

Ordre du jour :

- Lecture et discussion des rapports moral et d'activité, financier et d'orientation.
- Approbation des comptes de l'année 2017.
- Budget prévisionnel 2018 et fixation des cotisations 2019.
- Votes
- Renouvellement partiel du conseil d'administration

À 16h30, à l'issue de l'Assemblée générale,

Débat public

Pour une agriculture de proximité avec les A M A P

(AMAP = Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Intervenant : l'A M A P de Longpont-sur-Orge

BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2018

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple : 15 euros - couple : 22 euros - petit budget : 8 euros - soutien : 35 euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gilles LECATRE - Siège : 30 avenue Lucien Clause - 91220 Brétigny-sur-Orge

Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse :

Courriel : Tél :

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2018. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10